

# H- ECONOMIE

## → CHAMPS ABORDES

Les champs abordés sont les composantes de l'activité – Emplois et établissements, répartition par secteur d'activités, par zone géographique, ..., les évolutions constatées, et les tendances ou pistes de développement possibles pour le monde économique.

*Les données chiffrées proviennent des données Insee issues des recensements et des entretiens avec les intercommunalités et institutionnels (CCI, CAM)*

*Les enjeux agricoles et touristiques ont fait l'objet de développements spécifiques dans d'autres parties du diagnostic. Leurs enjeux sont pour autant évidemment à intégrer aux enjeux économiques.*

## → LES QUESTIONS AUXQUELLES LE DIAGNOSTIC DOIT REpondRE

### Pour le territoire :

- ✓ **H.1-** Quelles caractéristiques de l'emploi ? Quelles évolutions sur les dernières années ? Quels enjeux ?
- ✓ **H.2-** Quelles caractéristiques du tissu économique sur la zone d'étude ? Quelles évolutions sur les dernières années ? Des points forts/faibles ? Des menaces ? Des opportunités ?
- ✓ **H.3-** Quels enjeux liés à la gouvernance économique (animation et stratégie de développement économique) ?

### Pour le développement de la vallée :

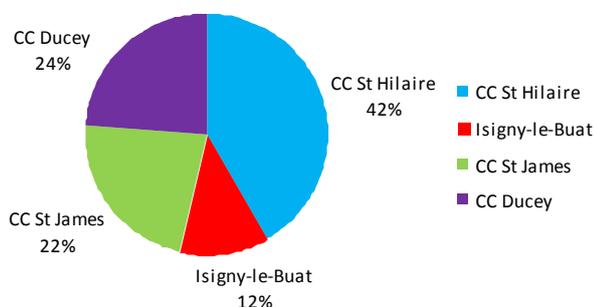
- ✓ **H.4-** Le démantèlement des barrages et le développement de la vallée peuvent-ils avoir des impacts sur l'emploi ?

## → REPONSE AUX QUESTIONS POSEES : LES DONNEES CLEFS DU DIAGNOSTIC

- ✓ **H.1-** Quelles caractéristiques de l'emploi ? Quelles évolutions sur les dernières années ? Quels enjeux ?

**Social / Emploi : une croissance de l'emploi avec néanmoins des disparités territoriales fortes :**

### 11 290 emplois en 2007

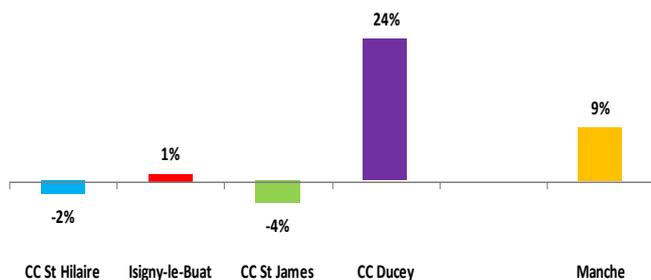


	CC St Hilaire	Isigny-le-Buat	CC St James	CC Ducey
population 2008	12 059	3 231	6 950	7 277
<b>% population du territoire</b>	<b>41%</b>	<b>11%</b>	<b>24%</b>	<b>25%</b>

*Part des emplois de chaque CDC dans l'emploi total du territoire des 4 cantons (et comparaison avec la part de la population de chaque CDC dans la population totale du territoire des 4 cantons (source : Insee 2007-2008))*

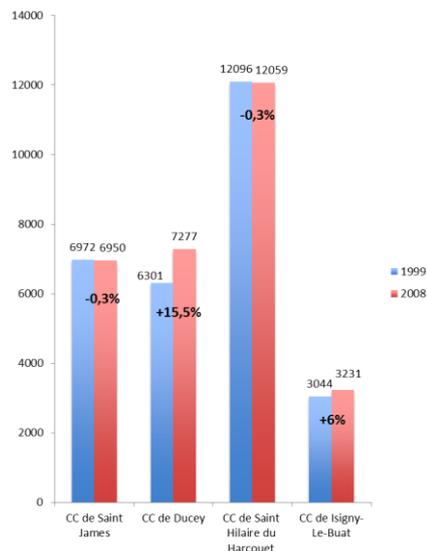
La répartition des emplois entre les différents territoires suit celle de la population : le Canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët concentre la plus forte part des emplois (près de 42% de l'emploi de la zone) alors que le canton d'Isigny-le-Buat est, par contre, celui disposant du nombre d'emplois le moins important (12%).

Evolution du nombre d'emplois sur les 4 secteurs de la Vallée de la Sélune (1999 - 2007)



Évolution de la population sur les 4 Cdc entre 1999 et 2008

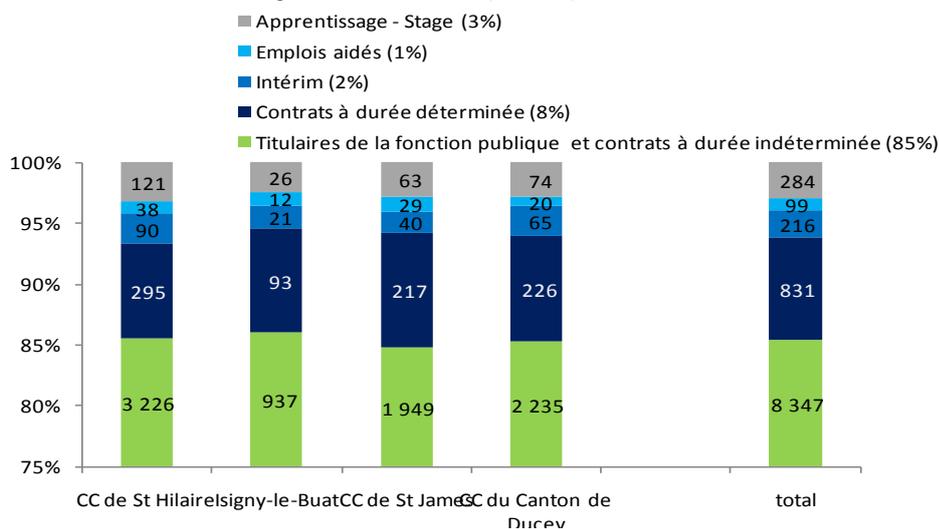
Source: INSEE



Evolution du nombre d'emplois sur chaque CDC entre 1999 et 2008 (et comparaison avec l'évolution de la population de chaque CDC) (source : Insee 2007-2008)

Le territoire de la Sélune compte près de 11 300 emplois en 2007, soit une augmentation de 3% des effectifs par rapport à 1999 (plus de 310 emplois). Si trois territoires sont restés relativement stables, le canton de Ducey a connu, quant à lui, une croissance de l'emploi conséquente (+ 24%). Encore une fois, ces dynamiques suivent celles de la démographie.

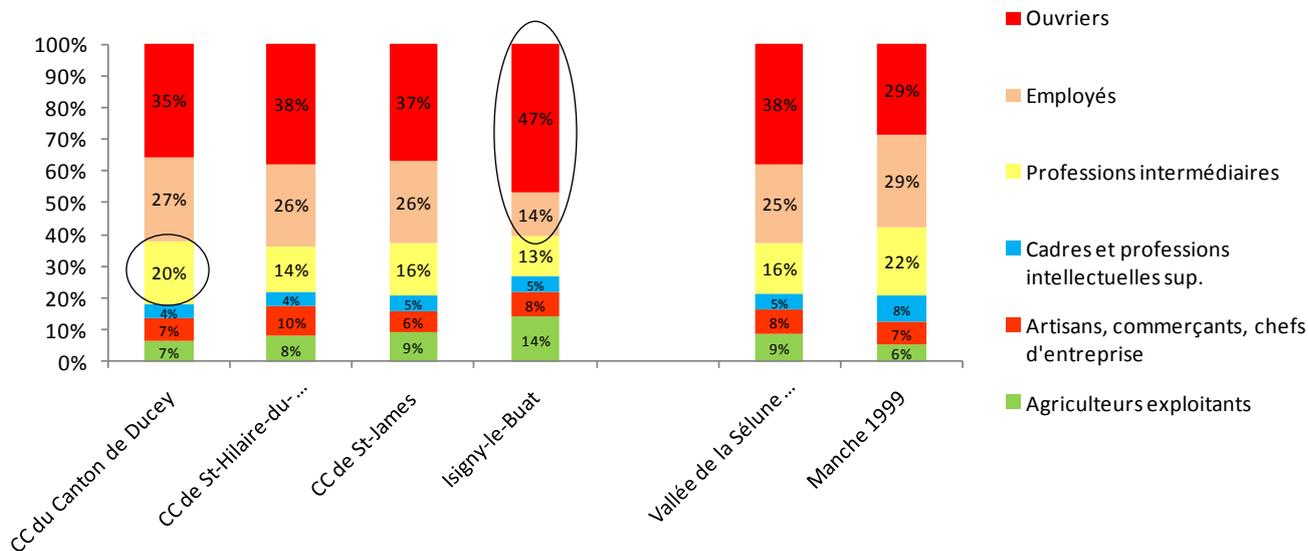
### 9 777 actifs occupés salariés (82%)



Répartition des actifs occupés salariés par statut (source : Insee 2007-2008)

Parmi les emplois salariés (82% des emplois totaux), près de 85% des emplois occupés sont « stables » (titulaires de la fonction publique et contrat à durée indéterminée).

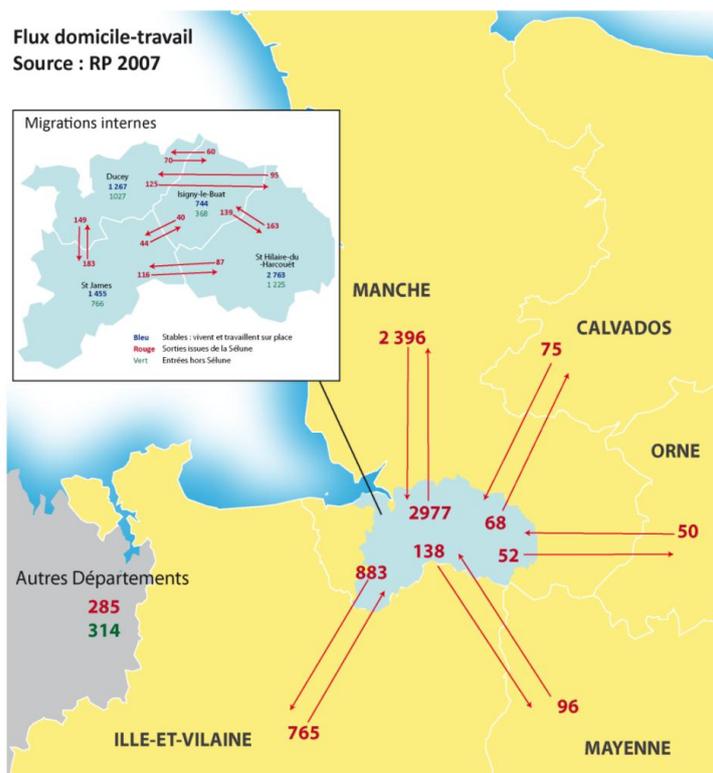
## CSP des actifs ayant un emploi en 2007



Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelles (source : Insee 2007)

Le profil sociodémographique des habitants du territoire est relativement homogène avec néanmoins des spécificités sur Ducey (une sur-représentation des professions intermédiaires) et sur Isigny-le-Buat (une sur-représentation des ouvriers et des exploitants agricoles et une sous-représentation des employés).

### Emplois sur la zone



Migrations domicile-travail – migrations internes (figures du haut) et migrations externes (figure principale) (source : Insee 2007)

Les 4 cantons de la Sélune comptent 11 290 emplois sur la zone et 11 935 actifs résidants ayant un emploi. L'analyse présente donc un indicateur de concentration d'emploi très favorable de 98 emplois pour 100 actifs occupés : le territoire est assez peu dépendant de pôles d'emplois extérieurs et présente un nombre d'emploi équivalent au nombre d'actifs.

### **Migrations domicile-travail**

Sur les 11935 actifs en activité résidant sur le territoire, 7 501 actifs vivent et travaillent sur place. Les actifs du territoire occupent 66% des emplois locaux. Les migrations en interne entre les 4 cantons sont par ailleurs plutôt équilibrées.

Les 37% restant vont travailler hors du territoire (**4 434 actifs occupés**). Les principaux échanges ont lieu dans d'autres secteurs de la Manche (67%, notamment Avranches : 957 personnes, Romagny : 205, Mortain : 192, St-Martin-des-Champs : 161) et vers l'Ille-et-Vilaine (20%, notamment Fougère : 215). A noter la relation importante avec Avranches puisque 22% des actifs qui sortent du territoire vont travailler sur cette commune.

Enfin 3789 personnes entre sur le territoire pour travailler.

L'analyse des grands indicateurs de l'emploi montre un territoire relativement homogène dans ses composantes structurelles et un territoire en légère progression en matière d'emplois. Par ailleurs, le territoire d'étude dispose d'un ratio emplois / actifs résidants très important. Le territoire compte donc une véritable autonomie économique. Il n'est donc pas « phagocyté » par le secteur urbain d'Avranches. Néanmoins, des liens importants sont constatés entre les deux territoires au regard des déplacements domicile – travail. Les actifs résidants du territoire de la Sélune alimentent en partie les entreprises d'Avranches, et inversement.

Le « mix urbain – rural » permis par la proximité d'Avranches permet de disposer d'une double attractivité résidentielle pour les actifs et donc d'un véritable choix de « vie ». Cette caractéristique est un avantage certain pour les entreprises du secteur au regard du désir de culture, de sports, de services ... des jeunes actifs notamment.

### **Les enjeux économiques et sociaux majeurs qui ressortent en matière d'emploi :**

- le maintien de l'équilibre constaté (emplois / actifs résidants) : donc l'augmentation de l'emploi en cohérence avec la croissance démographique actuelle

- l'articulation urbain / rural

✓ **H.2-** Quelles caractéristiques du tissu économique sur la zone d'étude ? Quelles évolutions sur les dernières années ? Des points forts/faibles ? Des menaces ? Des opportunités ?

### Les secteurs d'activités

Les analyses conduites dans le cadre du SCoT pointent des bassins de vie distincts par leur orientation économique dominante :

- Un bassin de vie fortement résidentiel : Saint-James
- Un bassin de vie plutôt industriel et mono spécialisé : Ducey (poids de Vuitton)
- Un bassin de vie plutôt industriel et non mono spécialisé : Saint-Hilaire-du-Harcouët (incluant le canton d'Isigny-le-Buat)

	CC Ducey	CC St-Hilaire	CC St James	Isigny	Ensemble
Industrie	37	65	30	19	151
Construction	52	92	45	29	218
Commerce, transports, services, dont commerce et réparation	200	392	176	83	851
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	31	51	31	11	124
<b>Ensemble</b>	<b>320</b>	<b>600</b>	<b>282</b>	<b>142</b>	<b>1 344</b>

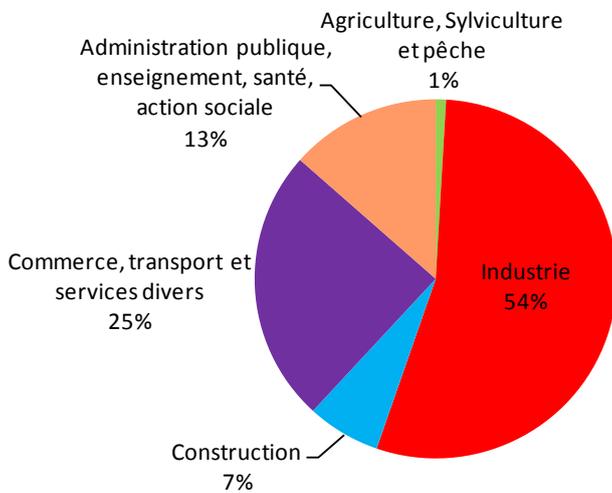
En 2010, le territoire de la Sélune disposait de près de 1 340 établissements. Entre 2003 et 2010, il est constaté une augmentation de 2% du nombre d'établissements.

Le secteur du commerce, transport et services représente le secteur économique le plus important (+850 établissements), suivi de celui de la construction (+220) et de l'industrie (150).

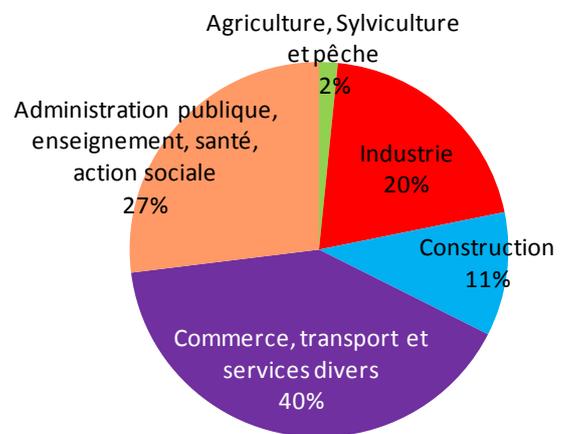
Les quatre cantons présentent des caractéristiques fortes en matière :

- ✓ Isigny-le-Buat et Ducey concentrent une activité industrielle forte (+de 50% des emplois)
- ✓ Saint-Hilaire-du-Harcouët présente un secteur industriel relativement faible en termes d'emplois (20%) mais un nombre d'emplois conséquent au niveau du commerce, transport et services, suivi du secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.
- ✓ Saint-James, quant à lui, se caractérise par un secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale très important.

### CC Ducey 2 286 emplois salariés

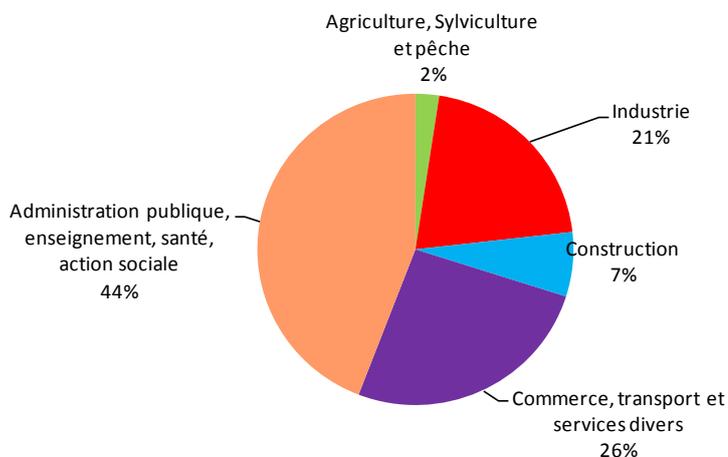


### CC St Hilaire-du-Harcouët 3 386 emplois salariés

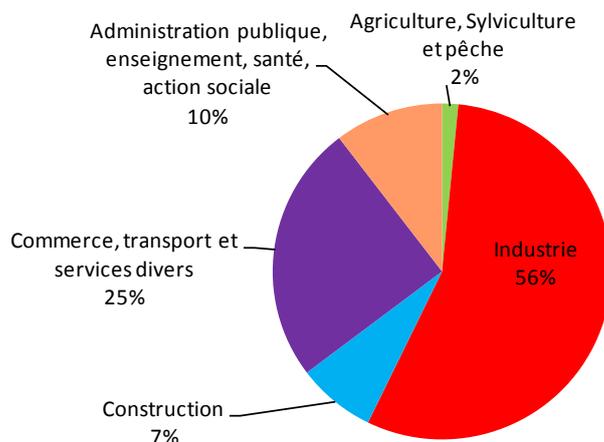


Répartition des emplois salariés par secteurs pour chaque CDC (source : Insee 2008)

**CC St-James**  
1 946 emplois salariés



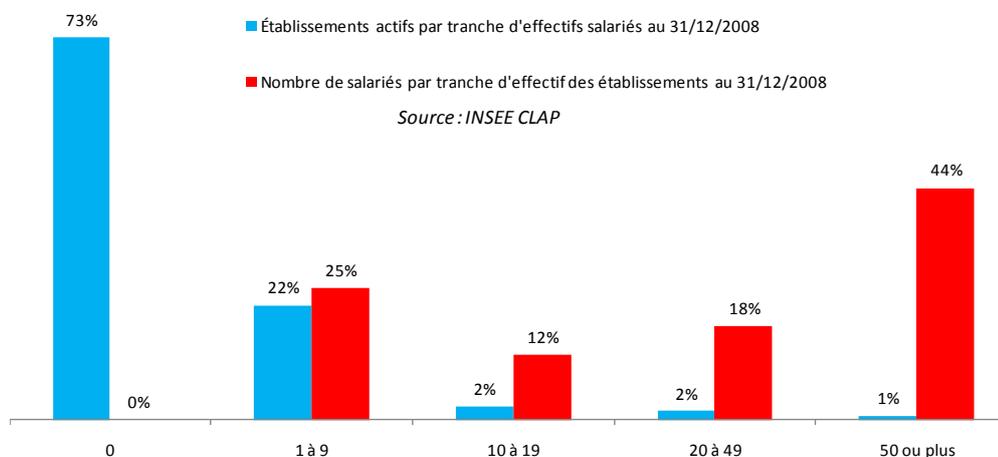
**Isigny-le-Buat**  
972 emplois salariés



Répartition des emplois salariés par secteurs pour chaque CDC (source : Insee 2008)

Les tailles d'entreprises

**73% des établissements du territoire ne comptent pas de salariés, 1% comptent plus de 50 salariés mais regroupent 44% des emplois salariés de la Vallée de la Sélune**



Source : INSEE CLAP

Répartition des établissements par tranche d'effectifs salariés (bleu) et du nombre de salariés par tranche d'effectifs (source : Insee 2008)

Le territoire se caractérise par une part très importante de petites entreprises et une concentration de l'emploi au sein de quelques établissements. En effet, 73% des établissements actifs fin 2008 ne comptent aucun salarié et 1% des établissements du territoire compte plus de 50 salariés. Dans le même temps ces gros établissements concentrent près de 44% de l'emploi de la zone.

### ***Un maillage d'établissements conséquent au sein des quatre cantons du territoire de la Sélune***

Le territoire présente un bon maillage d'établissements structurants dans la mesure où l'on compte des entreprises conséquentes au sein de chaque territoire. Il n'y a donc pas de profond déséquilibre entre les cantons. Cet équilibre entre cantons se retrouve également dans l'analyse des migrations domicile-travail (Cf. plus haut).

Le territoire compte ainsi de nombreux fleurons de l'industrie Bas-Normande (Louis Vuitton, les Tricots Saint-James, Chéreau, Electropoli, Lactalis, la Compagnie des Fromages, Sirec, ...).

#### **Principaux établissements par canton**

▪ Les tricots Saint-James	~ 280 personnes	CC de Saint-James
▪ Établissement de travail protégé	~ 230 personnes	
▪ Super U	~ 65 personnes	
▪ Roger Lebois	~ 40 personnes	
▪ Electropoli	~ 180 personnes	Isigny-le-Buat
▪ Lactalis	~ 300 personnes	
▪ Sirec	~ 200 personnes	
▪ Les transports Jourdan	~ 240 personnes	CC de Saint-Hilaire-du-Harcouët
▪ ALLIORA	~ 250 personnes	
▪ SODIAMA	~ 110 personnes	
▪ Leclerc	~ 85 personnes	
▪ M. Mangeas	~ 80 personnes	
▪ Louis Vuitton	~ 600 personnes	CC du Canton de Ducey
▪ Chéreau	~ 380 personnes	
▪ Compagnie des Fromages : Cœur de Lion	~ 172 personnes	
▪ Lainé TP	~ 60 personnes	
▪ Laiterie AGRIAL	~ 50 personnes	

Toutefois, le territoire est soumis aux fluctuations économiques. Le Pays de la Baie a récemment été reçu au Fonds National de Revitalisation des territoires (début 2010) afin de permettre un soutien d'OSEO aux entreprises en difficultés et aux entreprises en besoin d'appui à leur développement, 3 plans de sauvegarde représentant la suppression de 170 emplois ont été mis en place dont deux sur le territoire : Jean Chéreau SAS (Avranches / Ducey) et ALLIORA (Saint-Hilaire-du-Harcouët).

### Zoom sur le secteur commercial et artisanal

	Alimentation	Production	Bâtiment	Services	Total
Ducey	19	26	50	32	127
Isigny-le-Buat	7	9	31	15	62
Saint-Hilaire-du-Harcouët	40	37	84	74	235
Saint-James	18	13	42	38	111
Total Sélune	84	85	207	159	535

*Les activités commerciales et artisanales en 2010 (source CMA)*

Le territoire de la Sélune présente des densités artisanales relativement fortes. En effet, si la densité moyenne des entreprises artisanales en 2010 est établie à 15,37 pour 1 000 habitants dans le département de la Manche, celle des cantons de la Sélune est supérieure :

- Saint-Hilaire-du-Harcouët : 235 entreprises soit **20,16** pour 1 000 habitants
- Isigny-le-Buat : 62 entreprises soit **19,36** pour 1 000 habitants
- Ducey : 127 entreprises soit **17,70** pour 1 000 habitants
- Saint-James : 11 entreprises soit **15,95** pour 1 000 habitants

Le canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët est donc caractérisé par des densités artisanales fortes et par un nombre d'entreprises important. Le Canton d'Isigny-le-Buat, quant à lui, est le canton le moins pourvu en artisans mais présente une densité forte.

Néanmoins, et au-delà de ces densités conséquentes, la problématique de la transmission d'entreprises est pointée par la plupart des acteurs contactés / rencontrés, et constitue un enjeu pour les années à venir. Plusieurs difficultés sont identifiées par ces acteurs : viabilité économique de l'entreprise ; le manque de repreneur ; le coût excessif de certaines reprises. À l'échelle départementale, 18,8% des chefs d'entreprises ont plus de 54 ans.

Le développement du Parc de la Baie (vocation commerciale) sur le territoire d'Avranches a renforcé l'attractivité d'Avranches et ainsi modifié certaines attractivités commerciales (meilleure résistance à Caen et à Rennes sur certains secteurs commerciaux).

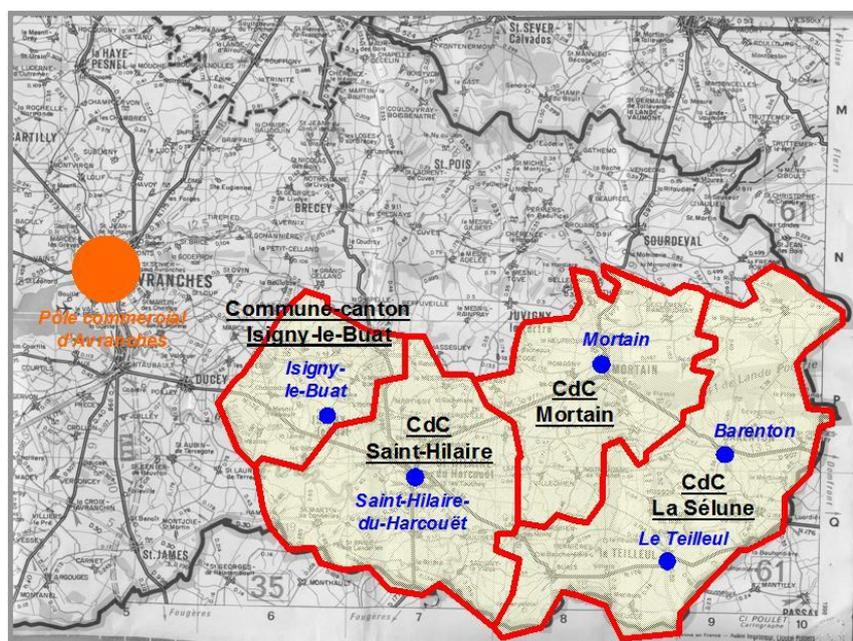
Néanmoins, pour les quatre territoires de la Sélune, les situations sont très diverses :

- Pour Ducey, Avranches est le pôle commercial du territoire
- Pour St James, Avranches s'est rapproché du territoire (en distance temps – A86 – proximité du Parc de la Baie) et il est constaté une forte évasion commerciale et une réelle difficulté pour développer l'activité commerciale sur le secteur
- Pour Isigny-le-Buat, le discours est plus partagé et dépend du lieu de résidence (il existe une relative partition entre Avranches et Saint-Hilaire-du-Harcouët - avec pour cette dernière un marché très attractif)

- Saint-Hilaire-du-Harcouët reste plus autonome et plus structuré en matière commerciale (notion de bassin de vie alimenté par la présence d'équipements scolaires, médicaux, privés conséquents). Néanmoins, conscient de ne pas proposer l'ensemble de la palette commerciale (évasion vers Avranches et vers Rennes)

Une ORC est par ailleurs en cours de définition sur le secteur de Saint-Hilaire-du-Harcouët et sur celui d'Isigny-le-Buat

### **Zoom sur les conclusions de la CCI Centre et Sud Manche : Diagnostic Opération Rurale Collective**



« Le commerce de la zone étudiée s'avère dans une situation difficile, marquée par une diminution importante du nombre d'établissements de moins de 300 m<sup>2</sup> depuis 2001 ; la grande distribution est, quant à elle peu représentée.

La démographie, très défavorable, est un des principaux facteurs de cette évolution : moins d'habitants = moins de clients ; sans doute cet aspect peut ainsi rebuter d'éventuels investisseurs et créateurs.

Seule la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët « résiste », avec une démographie qui s'est maintenue depuis 1999 et un tissu commercial encore conséquent. (Isigny a progressé aussi !)

Le constat ainsi établi permet de justifier la mise en place d'une ORC, afin de moderniser les commerces existants et les adapter à la demande des consommateurs.

Le territoire fait face à un problème d'attractivité générale, qui va bien au-delà de la seule problématique « commerce », qui est néanmoins essentielle : les commerçants ont besoin de clients et donc d'habitants mais, pour en attirer de nouveaux, le Mortainais doit présenter un équipement commercial de qualité. »

Le territoire d'étude dispose donc d'un tissu d'entreprises important caractérisé par des unités de production ou de services conséquentes, réparties sur l'ensemble des quatre cantons et par un secteur artisanal dynamique. L'équilibre entre l'activité économique dite non présente et présente est intéressant et place cette dernière comme l'activité la plus importante.

Cet équilibre territorial présente, néanmoins, des aspérités au niveau commercial dans la mesure où l'on constate des dynamiques très diverses et un poids commercial d'Avranches très important. Seul le territoire de Saint Hilaire du Harcouët résiste et joue un rôle commercial relais pour un secteur géographique qui dépasse son territoire cantonal.

Toutefois, si les activités économiques sont diversifiées et réparties de manière satisfaisante au sein du territoire de la Sélune, l'analyse de la CCI pointe notamment des difficultés pour les petites activités commerciales. Au-delà de la nécessaire adaptation et modernisation des outils de travail, la perte de population est particulièrement mise en avant.

**Les enjeux économiques et sociaux majeurs qui ressortent de l'analyse « des établissements » pour le territoire sont donc :**

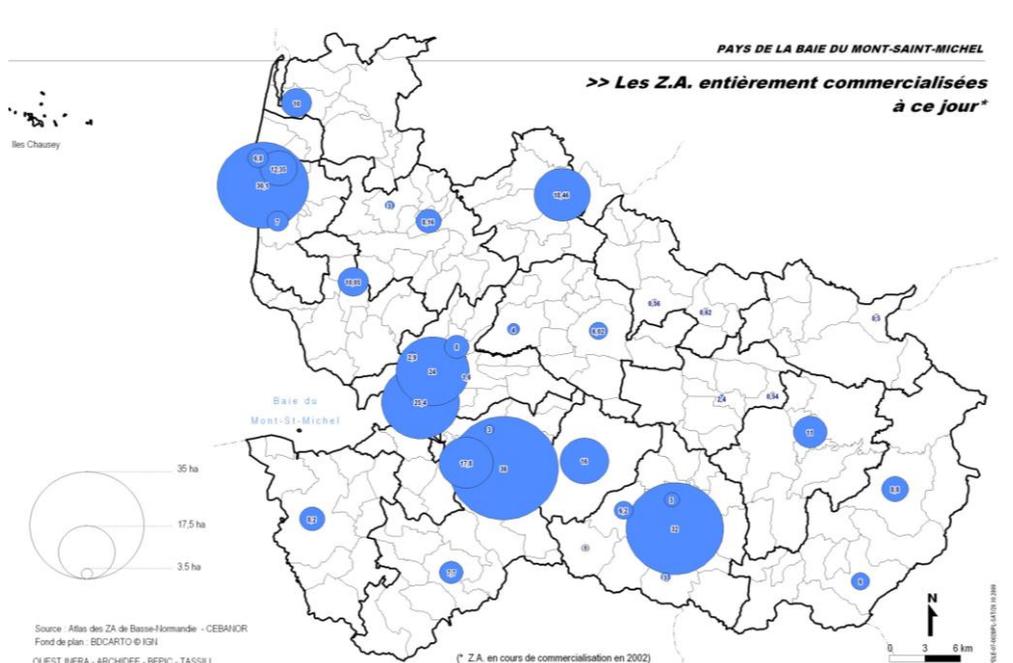
- le maintien et le développement des activités « non présentes »
- le développement des activités dites « présentes » (donc liées à l'attractivité démographique)

**En croisant avec les autres champs de développement, des enjeux ressortent de cette analyse :**

- la croissance démographique impactant directement l'activité présente et assurant ainsi la pérennisation et le développement des services, des activités artisanales et commerciales
- l'activité touristique, par ailleurs, pourra s'appuyer sur ces offres de services de proximité maintenues et développées

✓ .3- Quels enjeux liés à la gouvernance économique (animation et stratégie de développement économique) ?

### Les parcs d'activités



*Les parcs d'activités commercialisés du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel (source SCOT du Pays de la Baie)*

Les quatre cantons du territoire disposent de parcs, zones d'activités considérés comme adaptés, par les acteurs, aux besoins du territoire. Il n'existe pas de spécialisation de parcs d'activités (mis à part pour les activités commerciales)

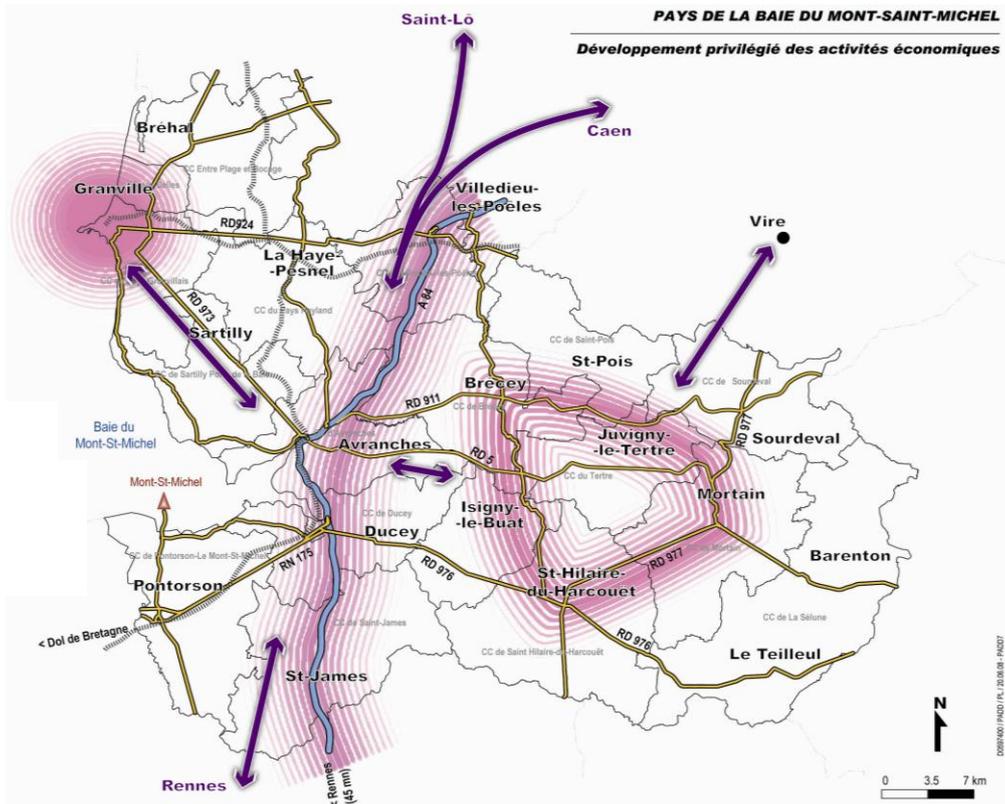
Toutes les personnes interviewées constatent une commercialisation qui s'est ralenti ces dernières années, compte tenu du contexte économique défavorable, mais elles constatent, néanmoins, une légère reprise ces derniers mois (plus de contacts, mais des concrétisations à finaliser).

L'implantation d'entreprises est essentiellement due à un développement endogène (création d'entreprises, réimplantation d'entreprises au sein d'espaces économiques modernes, besoin de développement des entreprises locales). La dynamique liée à l'A84 est pointée par l'ensemble des acteurs mais pas obligatoirement en termes d'implantation d'entreprises.

Les entreprises en place bénéficient de cette infrastructure de premier plan, les positionnant ainsi à proximité de grands axes de communication d'envergure nationale et internationale (notion : conforte l'existant). L'attractivité territoriale liée à l'A84 s'est a priori plus concentrée sur Avranches. Toutefois, certains acteurs n'ont ni l'impression de bénéficier pleinement de l'A84, ni l'impression d'en pâtir.

Vis-à-vis du développement du Très Haut Débit, certaines zones sont potentiellement « raccordables », la fibre optique dessert ou va desservir les parcs d'activités mais plusieurs acteurs pointent la difficulté de trouver un opérateur qui propose le service (puis à quel coût).

Les territoires travaillent avec la CCI et mobilisent les outils proposés (existence d'un outil de promotion des espaces économiques proposés par la CCI (Espaces Manche)). Néanmoins, trois territoires ont fait appel à des structures extérieures pour commercialiser leurs parcs, zones d'activités, avec des résultats très mitigés.



Les zones de développement privilégiées pour les activités économique (source : PADD SCOT Pays de la Baie du Mont Saint Michel)

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, les travaux préparatoires au Document d'Orientations Générales ont mis en exergue des zones de développement privilégiées des activités économiques.

La carte, ci-contre, montre bien des stratégies et des dynamiques différenciées pour les quatre cantons du territoire de la Sélune.

Saint-James et Ducey sont rattachées à la dynamique de l'A84. Isigny-le-Buat et Saint-Hilaire-du-Harcouët à celle du Mortainais.

Il est comptabilisé sur le territoire d'étude 9 grandes zones et une quinzaine de petites.

Actuellement, près de 130 hectares sont commercialisés. Il reste une disponibilité avoisinant les 80 hectares et près de 80 hectares de potentiel d'ores et déjà identifiés au sein des documents d'urbanisme. L'absence de vocation des zones d'activités place donc chaque territoire en concurrence avec des offres foncières similaires même si certaines sont plus qualitatives.

- **Communauté de Communes de Saint-James - Zone d'Activités de la Croix Vincent**

- Première tranche totalement commercialisée, deuxième tranche (12,5 hectares dont 5 hectares de disponibles) en cours de commercialisation et une troisième tranche est envisagée à moyen terme

- **La commune / canton d'Isigny-le-Buat**

- Deux zones d'activités sont identifiées celle du grand chemin et celle des Biards (le long de la RD 976)
  - Sur chacune des zones il reste une disponibilité de 3 hectares + potentiel identifié pour les années à venir sur les Biards

- **Communauté de Communes du Canton de Ducey - Syndicat Mixte de Baie Développement**
  - Parc de l'Estuaire à Poilley (25 hectares dt 7,5 de disponibles)
  - Zone d'Activités du Guermon à Juilley (implantation de l'entreprise Louis Vuitton)
  - Extension du Parc de la Baie sur la commune de St Quentin (vocation commerciale)
  - Plus sur Avranches (ZA du Rocher à St Senier : 13 hectares (à commercialiser) ; ZA du V à Pontaubault (5 hectares - plus de disponibilité)
  
- **Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët**
  - Le territoire compte une petite quinzaine de zones d'activités (dt 1 seule intercommunale) de taille très variable représentant près de 137 hectares dont une cinquantaine disponible tant sur Saint Hilaire / Parigny que sur les communes du territoire
  - Dans le cadre de réflexions prospectives une soixantaine d'hectares pourrait être mise à la commercialisation

### **Zoom sur les politiques en matière d'immobilier d'entreprises**

En matière d'immobilier d'entreprises, trois territoires ont ou vont développer des stratégies d'accueil en proposant des outils d'accompagnement complémentaires.

Le territoire de la Communauté de Communes de Saint-James dispose d'une pépinière d'entreprises / hôtel d'entreprises tertiaire. La structure a joué son rôle, néanmoins, la faiblesse voire l'absence de turn-over est actuellement pointée par les élus (une réflexion va être enclenchée sur ce sujet). Par ailleurs, l'ancien siège social d'Electropoli, implanté sur la première tranche de la zone d'activités, est en vente (près de 2 000 m<sup>2</sup> de bureaux). Le territoire n'entrevoit aucun autre développement tant que cet équipement n'a pas trouvé de repreneur.

Sur la commune canton d'Isigny-le-Buat, une réflexion est actuellement en cours pour relancer une politique d'atelier relais (orientation à l'étude : petites cellules pour des besoins liés à l'artisanat ou à des petites activités commerciales).

Enfin, le Communauté de Communes et la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët mettent à disposition 4 ateliers relais. Par ailleurs, au sein de la maison des entreprises, trois bureaux sont mis à la disposition d'entreprises (tous sont loués). Les réflexions liées au développement économique ont pointé l'éventualité d'une pépinière d'entreprises voire d'ateliers relais. Néanmoins, l'extrême diversité des demandes formulées rend difficile la définition des besoins.

Au regard des potentiels d'accueil identifiés précédemment, il est constaté une réelle inadéquation entre la politique d'immobilier d'entreprises et les stratégies foncières développées (+ 160 hectares disponibles ou potentiellement disponibles).

Les échanges lors des ateliers ont posé la nécessité d'adjoindre à la politique d'offre d'accueil une vraie politique d'animation et d'accompagnement (il existe des exemples locaux de pépinières n'ayant pas fonctionné faute d'animation).

En matière de stratégie de développement économique, le constat est relativement flagrant, les territoires développent des stratégies non concertées et sans spécialisation et différenciation marquée. Par ailleurs, il est observé un développement essentiellement endogène, l'exogène étant, a priori, capté plus facilement par le territoire avranchin. Tout l'enjeu du Scot est la définition d'une stratégie économique partagée et cohérente.

Les réserves foncières restent pléthoriques et très disparates d'un territoire à l'autre. Si pour les territoires communautaires de Ducey (avec Avranches), de Saint James et d'Isigny-le-Buat les projets de développement de parcs sont d'ores et déjà définis et partagés, il n'en est pas de même pour le territoire de Saint Hilaire du Harcouët (plus d'une quinzaine de zones identifiées pour une disponibilité de plus de 50 hectares).

Au-delà, des politiques foncières développées, les stratégies d'accompagnement à la création d'entreprises et au développement des entreprises restent timides (quelques outils : services économiques, hôtels d'entreprises / pépinières avec un turn over très faible) au regard des potentiels affichés en nombre de mètres carrés commercialisables.

En termes de création d'entreprise, il existe sûrement un potentiel de création d'emploi à partir des entreprises existantes et il serait donc pertinent de lancer une réflexion sur la création d'emploi avec les chefs d'entreprises.

**Les enjeux en matière de gouvernance sont donc :**

- la définition d'une politique économique pour certains plus précise au sein de leur intercommunalité et surtout une concertation des politiques conduites à l'échelle du territoire
- la mutualisation de l'animation économique tant en direction des entreprises en place (développement endogène) qu'en direction de l'extérieur (développement exogène)
- la qualification des parcs d'activités et le développement des services au sein de ces zones (haut débit notamment). Cette qualification passe par des aménagements qualitatifs et des implantations (bâtiments) de qualité.
- L'accessibilité du territoire : accessibilité physique et accessibilité numérique : développement du Très Haut Débit est un enjeu fondamental de développement

**En croisant avec les autres champs de développement, des enjeux ressortent de cette analyse :**

- l'attractivité et l'image du territoire sont à renforcer (un marketing territorial est à formaliser, il renvoie à un enjeu plus global, identitaire)
- Les espaces économiques sont également des vitrines du territoire à ne pas négliger (atouts résidentiels et touristiques). La qualité de ces espaces contribue fortement à l'image du territoire et à un cadre de vie et touristique plus agréable.
- les réserves foncières envisagées (actuelles ou potentielles) posent la question du lien entre le foncier économique et le maintien de l'activité agricole et/ou d'espaces naturels. La maîtrise de l'urbanisation liée au développement économique constitue donc un enjeu majeur. Une réflexion est en cours au niveau du SCot

✓ **H.4-** Le démantèlement des barrages et le développement de la vallée peuvent-ils avoir des impacts sur l'emploi ?

### **Impacts négatifs sur l'emploi**

L'étude de l'impact économique de la disparition des barrages et des lacs est complexe puisqu'elle mêle impacts directs et indirects et que le dénombrement d'emplois est complexe dans certains secteurs d'activités

- Impacts directs : ils sont liés à la disparition de l'activité économique des barrages. En termes d'emplois le barrage fait travailler l'équivalent de 3 ETP sur la Sélune (conduite/ouvrage) qui disparaîtront mais seront reclassés par EDF. L'activité ne donnant lieu qu'à très peu de sous-traitance locale il n'y aura pas d'impact de ce côté.
- Impacts indirects : sont liés à la perte d'attractivité liée aux lacs. Le calcul est donc très complexe, il ne peut-être qu'approché.

- L'activité la plus menacée est celle de la Mazure (pour rappel 28 emplois) puisque le lac de Vezins participe du cadre attractif et qu'une partie des activités proposées aux groupes s'y déroulent. Si aucune action n'est réalisée pour faire évoluer l'offre et les pratiques de l'équipe Mazure, une partie de l'activité et donc des emplois pourrait être menacée. Le chapitre sur le tourisme et le zoom spécifique abordent plus précisément ces enjeux.
- En ce qui concerne le Parc de l'Ange Michel (pour rappel 6 emplois permanents et 28 saisonniers), La disparition des lacs va avoir un impact sur le cadre (la vue depuis le « chalet » est superbe sur le lac de Vezins) même si en soit, le paysagement de qualité du parc lui donne aujourd'hui un cadre attractif en lui-même. Par contre, et ce point a été souligné en atelier, la disparition des lacs contrarie des projets de développement que le parc projetait de réaliser (attractions en lien direct ou indirect avec le lac). De plus le parc ne dispose que de peu de réserves foncières pour développer de nouvelles attractions. Le propriétaire a cependant d'autres idées de projets dont la création d'activités indoor praticables par tous temps et en toute saison. Le principal enjeu sera de déterminer un développement de la vallée dans lequel le Parc pourra trouver un potentiel d'évolution. Le lien et partenariats avec les autres activités (ex : lien parc avec la Mazure : accès entre les deux structures étant permis par la disparition des lacs) sera à étudier.
- En ce qui concerne l'activité d'hébergement du territoire, il a été procédé à un dénombrement des emplois du secteur (appel de toutes les structures d'hébergement) afin d'avoir une première approche de l'emploi touristique lié à l'hébergement de la zone. On trouve sur le territoire (hors emplois Mazure déjà comptabilisé au-dessus) : 110 emplois permanents et une quarantaine d'emplois saisonniers. Les plus gros employeurs étant le F1 et Ibis de Saint Quentin sur le Homme (22 emplois permanents), puis l'hôtel du Cygne à Saint Hilaire (12 emplois permanents) puis deux hôtels de Saint-Hilaire et les campings de Courtils avec 8 emplois permanents chacun. Ces emplois intègrent des apprentis. On ne peut pas affecter l'ensemble de ces emplois au tourisme puisque l'activité touristique ne représente qu'une part de l'activité de ces hébergeurs (de 10% à 100% selon les établissements interrogés). D'autre part d'après les données reçues de la part des professionnels (part de clientèle touristique dans leur clientèle et part des visiteurs fréquentant les lacs) on constate que l'impact de la disparition des lacs sera négligeable en terme de perte de clientèle et donc d'emploi. En effet, comme cela a été montré dans l'enquête, les lacs constituent un lieu d'intérêt pour les visiteurs mais en aucun cas une destination générant de l'hébergement (les personnes hébergées étant une grande majorité à venir pour visiter la Baie), ils sont plutôt fréquentés par une clientèle de proximité qui ne fréquente pas d'hébergement. La seule exception concerne la clientèle pêcheurs qui vient s'héberger en hôtellerie. Or une part infime des pêcheurs de blanc (touchée par la disparition des lacs) fréquentent les hébergements touristiques de la zone.
- Les chiffres de l'hébergement intègrent des emplois liés à la restauration puisque des établissements notamment hôteliers ont la double fonction. L'impact pour les autres restaurants n'a pas pu être approché car les restaurateurs ont eu des difficultés à nous estimer la part des touristes dans leur clientèle et en particulier des touristes sur lesquels la perte des lacs pourrait avoir un impact.
- L'impact sur d'autres activités touristiques génératrices d'emploi n'a pas pu être approché car elle nécessiterait des études spécifiques de clientèle sur chaque site. En ce qui concerne les sites de visites et site patrimoniaux certains acteurs regrette la disparition annoncée d'un cadre attractif qui offrait de jolis points de vue et contribuait fortement à l'attractivité du territoire tout en estimant que l'effacement des barrages aura un très faible impact sur les visites et manifestations liées au patrimoine.

**Pour conclure, l'arasement des barrages aurait donc un impact direct sur 3 emplois (barrages), un risque important sur une partie des emplois de la Mazure et de l'Ange Michel si aucune mesure n'est prise pour développer leur activité, un risque limité sur une partie des emplois liés à l'hébergement, la restauration et à la visite des autres sites**

**du territoire.** Cette analyse, même sujette à certaines incertitudes, dément dans tous les cas les résultats d'une information faisant état de la perte ou de la mise en difficulté de 800 emplois touristiques.

### Impacts positifs

- Les travaux de démantèlement de l'ouvrage et le réaménagement de la vallée vont proposer une activité économique limitée dans le temps (quelques mois) mais pour des montants très importants.
- Les impacts économiques positifs, c'est-à-dire en termes de création d'emploi et de richesse dépendront des choix de développement, d'aménagement, et d'organisation effectués. Au vu des pistes évoquées pendant le diagnostic et qu'il conviendra de préciser (soit directement sur la vallée : développement d'une offre de loisirs, développement de la pêche, développement d'une offre d'hébergement adaptée...soit portant sur tout le territoire : enjeux touristiques globaux), on peut supposer que la mutation de la vallée et son développement contribueront à créer de l'activité profitant au territoire.

**Tout l'enjeu sera de permettre, à minima, un maintien des emplois actuels, mais surtout de permettre un vrai développement économique et touristique et donc de la création d'emplois et de richesses supérieurs à l'état actuel dans cette vallée. L'opération ne devra pas conduire à une perte d'emploi (au global).**

## → CONCLUSION ET SYNTHÈSE : QUELS SONT LES ENJEUX/ LES DÉFIS DU TERRITOIRE ?

### ✓ Quels défis pour le territoire des 4 cantons ?

- ✓ le maintien de l'équilibre constaté (emplois / actifs résidents) : donc l'augmentation de l'emploi en cohérence avec la croissance démographique actuelle
- ✓ l'articulation urbain / rural
- ✓ le maintien et le développement des activités « non présentesielles »
- ✓ le développement des activités dites « présentesielles » (donc liées à l'attractivité démographique)
- ✓ la définition d'une politique économique pour certains plus précise au sein de leur intercommunalité et surtout une concertation des politiques conduites à l'échelle du territoire et plus largement du Scot
- ✓ la mutualisation de l'animation économique tant en direction des entreprises en place (développement endogène) qu'en direction de l'extérieur (développement exogène)
- ✓ la qualification des parcs d'activités et le développement des services au sein de ces zones (haut débit notamment). Cette qualification passe par des aménagements qualitatifs et des implantations (bâtiments) de qualité.
- ✓ L'accessibilité du territoire : accessibilité physique et accessibilité numérique : développement du Très Haut Débit est un enjeu fondamental de développement

*Les enjeux agricoles et touristiques ont fait l'objet de développements spécifiques dans d'autres parties du diagnostic. Leurs enjeux sont évidemment à intégrer aux enjeux économiques.*

### ✓ Quels défis pour le développement de la vallée ?

(à prendre en compte dans le futur schéma de développement)

- ✓ La capacité du territoire à créer du développement économique à partir du développement de la vallée (création d'emploi, retour pour le local).
- ✓ L'accessibilité du territoire (physique mais également numérique) concerne aussi le projet de développement de la vallée puisqu'elle impacte l'attractivité touristique